

**CONVENTION DE GESTION URBAINE ET
SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) DES
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE (QPPV) DE BASTIA**

Table des matières

Préambule :	3
Objet de la GUSP :	3
Le périmètre d'intervention de la GUSP :	3
Les domaines d'intervention de la GUSP :	4
La gouvernance de la GUSP :	5
Les modalités de travail de la GUSP :	6
L'implication des habitants :	9
Durée de la convention :	9
Signataires :	10
ANNEXE 1 : les territoires de la GUSP	11
ANNEXE 2 : Bilan synthétique de la GUSP 2021-2023	13
ANNEXE 3 : le plan d'actions prévisionnel	18
ANNEXE 4 : Points de vigilance et clés de réussite de la GUSP	33

Préambule :

Forte d'une expérience de mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine et sociale de proximité depuis 2003 dans les quartiers sud de Bastia et depuis 2014 dans le centre ancien, et tirant les enseignements des démarches passées, des avancées qu'elles ont permises et des limites qu'elles ont rencontrées, la Ville de Bastia a élaboré, en 2021 une nouvelle convention GUSP afin de simplifier la démarche et sa mise en œuvre.

Au regard de la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville, un travail a été engagé pour élaborer un nouveau contrat de ville de l'agglomération de Bastia pour la période 2024-2030.

Ce nouveau contrat de ville a été validé par les copilotes et partenaires et inclut bien évidemment la démarche GUSP.

Afin de mettre en cohérence la démarche GUSP et le contrat de ville 2024-2030, une nouvelle convention GUSP pour la période 2024-2030 est ainsi proposée : elle s'appuie largement sur la convention GUSP validée en 2021, et la remplace.

La présente convention entend faire de la GUSP un outil qui soit :

- Simple et pratique pour l'ensemble des acteurs concernés et leur serve de feuille de route pour la mise en œuvre de démarche de GUSP,
- Clair dans les engagements attendus vis-à-vis des partenaires,
- Précis et réaliste dans les attentes et permettant d'évaluer les résultats obtenus.
- Opérationnel pour les quartiers de parc privé comme pour ceux du parc social et propice à la mutualisation des démarches et aux transferts de savoir-faire issus du parc social comme du parc privé.

Objet de la GUSP :

L'objectif de la démarche GUSP est de contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants, cet objectif se comprend à la fois dans

- La remédiation, avec réactivité et effet durable, des différents dysfonctionnements constatés affectant la vie quotidienne des habitants,
- La pérennisation des investissements réalisés, en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- Le développement d'initiatives concourant au vivre ensemble dans les quartiers.

La GUSP est une démarche qui se conçoit comme un processus graduel qui comprend un avant (le temps de la préparation), un pendant (le temps de l'intervention) et un après (le temps de la maintenance et de la pérennisation des investissements).

La bonne coordination des acteurs est la condition nécessaire à l'objectif poursuivi par la GUSP. La mobilisation de l'expertise d'usage des habitants constitue l'une des clefs de la réussite des objectifs de la GUSP.

Le périmètre d'intervention de la GUSP :

Le territoire d'intervention de la GUSP est celui des QPPV, tels qu'arrêtés par décret du n°2023-1312 du 28 décembre 2023, à savoir : Bastia Meridionale et Bastia Mezana . Si le dispositif GUSP est commun aux deux QPPV Bastia Meridionale et Bastia Mezana, les démarches seront adaptées aux spécificités de ces deux territoires.

Pour Bastia Meridionale, il sera tenu compte de l'étendue du territoire, du poids des programmes de renouvellement urbains passés ou du Nouveau Programme de Rénovation

Urbaine (NPRU) en cours, de l'importance des programmes de logement social et de l'inégalité de situation de leur état d'une part, des données de leur occupation sociale d'autre part, mais aussi du grand nombre d'équipements publics, services et commerces, réalisés lors de la construction du quartier ou dans le cadre des programmes de la politique de la ville ou de renouvellement urbain. Il s'agira également de considérer les copropriétés qui ont été intégrées au périmètre depuis décembre 2023, de cerner les problématiques de gestion qui leur sont propres et de réfléchir à une démarche GUSP adaptée. Un effort sera fait au préalable pour caractériser et cartographier les lieux les plus stratégiques d'application de la GUSP. Cette cartographie des lieux stratégiques fera l'objet d'actualisation annuelle au fil de la mise en œuvre de la GUSP.

Pour Bastia Mezana, qui comporte quelques secteurs du Centre Ancien (St Joseph, rue Letteron, bd Gaudin, ...) et le quartier de Saint-Antoine et San Gaetano, il sera tenu compte du fait que :

- Pour partie du Centre Ancien incluse dans le QPV Bastia Mezana : le parc de logements est essentiellement privé, même s'il joue un rôle social, il existe une grande diversité d'utilisateurs avec la fonction résidentielle, la présence d'activités, commerciales ou artisanales, voire la fréquentation touristique. Il s'agira également de considérer que ce secteur a bénéficié d'une intervention majeure avec la mise en œuvre de programmes urbains (PRQAD, RHI, OPAH, ...) et est désormais intégré dans le programme Action Cœur de Ville

Pour le Quartiers Saint-Antoine / San Gaetano, désormais inclus dans le QPV Bastia Mezana : le parc de logements est exclusivement social, le foncier est quasi exclusivement propriété des bailleurs, et aucun programme structurant et public n'y a jamais été mené. Une cartographie des lieux les plus stratégiques d'intervention de la GUSP sera définie au préalable et actualisée au fil du temps, avec une attention particulière pour les secteurs sortant du PRQAD ou entrant en QPV.

Les domaines d'intervention de la GUSP :

Les registres d'intervention sont aujourd'hui bien cernés, on peut les décliner de façon diverse mais les champs d'intervention tournent autour des objets suivants :

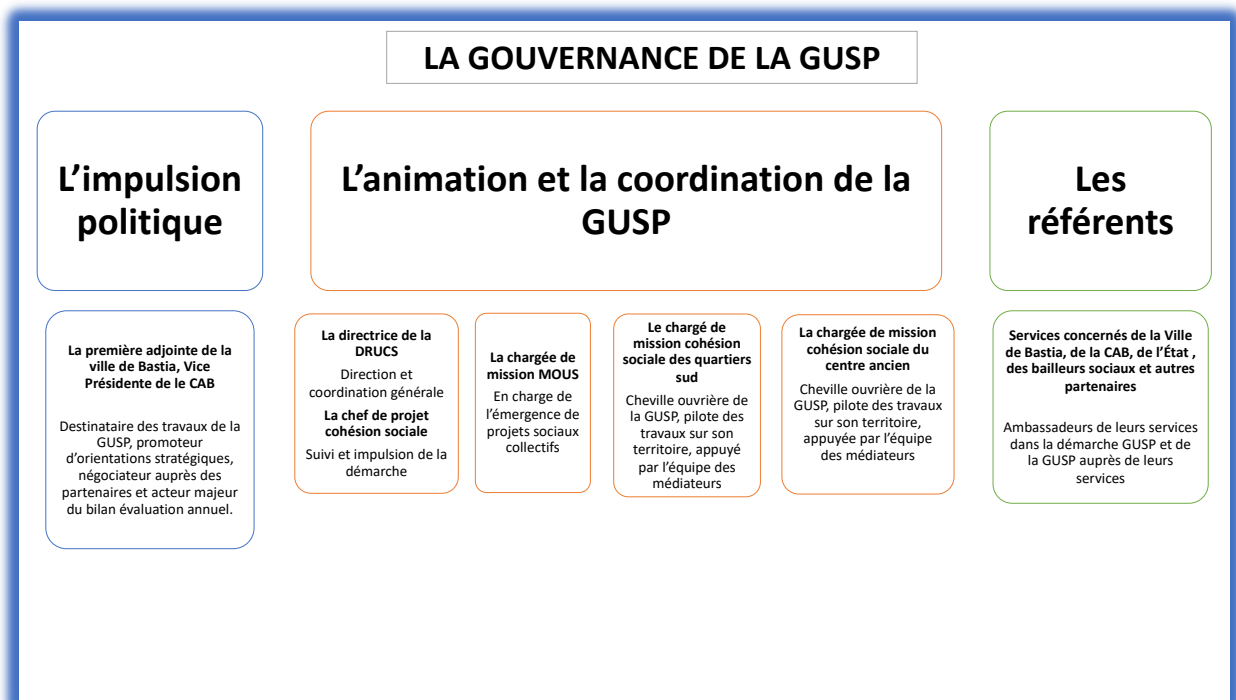
- Organisation des espaces publics et privés,
- Stationnement, circulation,
- Propreté, entretien, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs et traitements paysagers,
- Services urbains, ordures ménagères et tri sélectif, économies d'énergie,
- Présence humaine, accueil, gardiennage et surveillance, médiation, sécurité et tranquillité publique...
- Travail social de proximité, accompagnement social lié au logement,
- Convivialité, vivre ensemble, développement du lien social.

Outre ces registres d'intervention intéressant tous les territoires de la GUSP, une attention sera portée aux secteurs en chantier, tout particulièrement sur le secteur du NPRU, afin d'assurer aux riverains et aux usagers du quartier le minimum de nuisances et une information la plus claire possible. Cette attention s'entend déjà dans la préparation et la mise en œuvre des chantiers pour en assurer le déroulement dans les conditions optimales de sécurité par

une information appropriée, préalable aux chantiers et pendant la tenue de ces derniers. Elle pourra consister à proposer aux riverains des activités hors de leur logement pendant le déroulement des travaux. Elle s'entend également dans la mobilisation de l'expertise d'usage des habitants au service de la mise en œuvre des projets opérationnels de conception pour garantir la pérennité des investissements.

La gouvernance de la GUSP :

La maîtrise d'ouvrage de la GUSP est assurée par la ville de Bastia, en relation avec les partenaires signataires de la présente convention. La gouvernance est conçue pour assurer une totale cohérence entre le terrain et le niveau politique, dans le sens ascendant et descendant.



L'impulsion politique :

La première Adjointe de la Ville de Bastia, déléguée à la politique de la Ville, au renouvellement urbain et à la vie des quartiers, également vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en charge de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance, garantit l'impulsion politique à la démarche GUSP.

Elle est destinataire des éléments de reporting et des travaux produits par la GUSP dont elle aura contribué à définir les priorités. Elle mène les négociations nécessaires avec les partenaires, au niveau décisionnaire, pour assurer, autant que de besoin, la réussite des démarches engagées par la GUSP.

L'animation et la coordination de la GUSP :

L'animation et la coordination de la GUSP sont assurées par la DRUCS de la Ville de Bastia sous l'autorité de sa directrice, en relation avec la chef de projet cohésion sociale et avec le concours de la chargée de mission MOUS et des chargés de mission cohésion sociale des QPV.

Les chargés de mission cohésion sociale, s'appuyant sur leurs équipes de médiateurs, sont les chevilles ouvrières de la GUSP. Ils alimentent et coordonnent les travaux de la GUSP dans les différentes modalités de travail décrites plus loin. Ils s'assurent à cet effet de la nécessaire mobilisation partenariale et veillent et contribuent à l'implication des habitants dans la GUSP par un travail d'identification et de mobilisation.

L'identification et le rôle des référents GUSP :

Des référents seront identifiés et/ou confirmés dans leurs rôles au plus tôt au sein des différents services, concernés par les domaines d'intervention de la GUSP, des partenaires signataires de la convention. Le rôle spécifique des référents est d'être les ambassadeurs des services ou institutions auxquels ils appartiennent, et de participer aux travaux de la GUSP qui les concernent, mais aussi d'être les ambassadeurs de la GUSP auprès de leurs services ou institutions pour s'assurer de la qualité et réactivité des réponses de leurs services ou institutions pour le traitement des questions soulevées par la GUSP.

Les modalités de travail de la GUSP :

Les modalités de travail de la GUSP s'échelonnent sur toute l'année combinant une approche relevant du quotidien avec des points d'étape trimestriels, un bilan évaluation à mi-parcours et un bilan final, et des réflexions de durée variable, mais déterminée, s'échelonnant tout au long de l'année.



La plateforme de veille et les signalements :

Cette modalité de travail est directement issue des travaux antérieurs menés en GUSP à travers l'élaboration de fiches de signalement. Cette modalité de travail offre un support d'échange précieux, à partir des constats de terrain des médiateurs, entre les partenaires mobilisés et interpellés par la fonction de veille. L'indispensable travail de veille sociale et technique sera poursuivi.

Les signalements sont effectués à l'issue d'une veille sociale et technique opérée sur les QPV quotidiennement par les médiateurs, ou à partir d'informations communiquées – puis vérifiées – par les partenaires (bailleurs sociaux notamment) ou les habitants.

La fiche de signalement est ensuite renseignée (par QPV) ce qui permet une diffusion pour traitement ou pour information et un suivi de l'incident jusqu'à son règlement.

Ces fiches font l'objet d'analyse régulièrement et de bilans – formalisés ou non – et peuvent servir de base de travail aux groupes projet.

Elles permettent aussi de débattre sur des problèmes récurrents, sur les difficultés à régler certaines situations ou de proposer des actions ou projets permettant de remédier à ces difficultés.

A noter toutefois que toutes les problématiques rencontrées sur le terrain par les équipes de cohésion sociale ne font pas systématiquement l'objet de signalements sous la forme de fiches mais font l'objet d'échanges réguliers entre les acteurs de la GUSP et au-delà avec l'ensemble des acteurs sociaux du territoire concernés par ces situations.

Sur la base de cette veille les partenaires de la GUSP se réunissent régulièrement pour des réunions thématiques permettant de faire ressortir la tendance générale du quartier, de coordonner leurs interventions respectives ou d'identifier les configurations nécessitant l'élaboration d'actions correctives spécifiques à la GUSP.

Les actions « correctives » ou d'amélioration ainsi envisagées peuvent relever du contrat de ville, de l'abattement TFPB, de projets déposés au titre de la Dotation Politique de la Ville, ...

La mise en place d'un outil numérique plus performant a été envisagé mais à ce jour aucune solution concrète et adaptée n'a été trouvée.

Les groupes de projet :

Les groupes de projet sont des groupes de travail de caractère thématique auxquels il sera demandé de travailler en mode projet sur différents sujets. Les groupes seront installés pendant une durée limitée variable, le temps d'aboutir à des protocoles d'action partagés ou à des programmes d'action. On distinguera trois catégories de groupes projet :

Les groupes projet visant à dépasser des situations de blocage. Ces situations auront pu être constatées dans le système de veille ou être mises à l'agenda sur suggestion de l' élu en charge de donner l'impulsion politique. Elles se caractérisent par des dysfonctionnements territorialisés ou thématiques auxquels on ne parvient pas à apporter de solution durable. Ces dysfonctionnements feront l'objet d'un travail approfondi permettant de déterminer les facteurs de blocage qui peuvent résulter de problèmes de conception initiale, de difficultés de gestion (entretien et maintenance) ou d'un agencement inadapté de la coopération entre acteurs et de problèmes d'usages ou de mésusages. Ces groupes fonctionneront en mode projet en mobilisant les partenaires concernés. L'expertise d'usage d'habitants volontaires sera mobilisée dans l'élaboration des diagnostics comme dans la définition de principes de solution.

Les groupes de projet GUSP chantiers. Ces groupes auront pour objectif de maintenir la qualité du cadre de vie des habitants pendant les phases de chantiers liées au projet de renouvellement urbain (NPRU) ou à l'intervention d'opérateurs hors du cadre du NPRU. Ces groupes auront pour mission de mettre en place des modes d'intervention spécifiques afin de minimiser les nuisances liées aux chantiers, d'assurer leur déroulement en toute sécurité et de travailler en amont sur la coordination des acteurs. Une attention sera portée à

l'information préalable et au dialogue avec les habitants pendant la phase chantiers dans un esprit explicatif et pédagogique, facilitant la compréhension du déroulement des chantiers.

Les groupes de projet d'initiatives sociales locales. Ces groupes de projet ont vocation à impulser des projets affirmant la dimension sociale de la GUSP. Ils concernent des projets intéressant le développement d'initiatives favorisant l'appropriation du cadre de vie résidentiel, des espaces publics et des équipements publics avec l'intention de renforcer le lien social et le vivre ensemble. Ces projets seront mis sur pied en mobilisant le tissu associatif et en impliquant directement les habitants des quartiers.

Le bilan de la GUSP :

La présente convention a été établie sur la base d'un bilan du précédent dispositif joint en annexe.

Si des bilans ou analyses de la démarche peuvent être faits de manière non formalisée semestriellement ou annuellement, il est proposé dans le cadre de la présente convention d'établir :

- Un bilan de la GUSP à mi-parcours soit avant le 31 décembre 2027
- Un bilan final à l'achèvement de la convention, soit au 31 décembre 2030

Le bilan évaluation de la GUSP ne se limite pas à faire le seul, mais nécessaire, récapitulatif des différents travaux effectués. Il vise à porter un vrai débat sur l'amélioration du service rendu aux habitants. Il est supervisé par l' élu en charge de la politique de la ville qui s'implique directement dans les débats de bilan évaluation.

Le bilan évaluation sera notamment alimenté par des diagnostics en marchant permettant une analyse des situations et un débat avec les partenaires sur les évolutions du service rendu aux habitants.

À cet effet les chargés de mission des QPV préparent un parcours de visite support d'échanges sur le terrain. Ces parcours comprennent de façon équilibrée des arrêts sur des sites marquant des avancées, permettant de valoriser ainsi les bonnes pratiques, et des arrêts sur des sites témoins de dysfonctionnements en voie de remédiation ou encore concernés par des situations de blocage. Participent au diagnostic en marchant les différents partenaires de la convention représentés à cette occasion par leurs échelons décisionnels et leurs équipes de proximité. Une représentation d'habitants volontaires, issue de ceux qui se sont le plus fortement impliqués le long de l'année dans les groupes de projet, participe au diagnostic en marchant. Un compte rendu des résultats et des échanges du diagnostic en marchant sera rédigé par les chargés de mission cohésion sociale.

Les conclusions des débats, complétées du bilan des travaux de l'année, font l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage du Contrat de Ville et du NPRU. Cette présentation est faite de façon croisée, à cette occasion, avec le bilan de la mise en œuvre de la convention liée à l'abattement TFPB et avec une évocation des actions du contrat de ville spécifiquement tournées vers l'amélioration du service rendu aux habitants et les démarches de sensibilisation au cadre de vie.

A noter que les diagnostics en marchant ne seront pas spécifiques à la GUSP mais seront également liés aux dispositifs abattement TFPB, et s'inscriront ainsi dans le Contrat de Ville.

L'implication des habitants :

L'implication des habitants est une des clefs de la réussite de la GUSP. Elle ne peut cependant être décrétée et doit procéder d'un processus graduel alimenté par le retour de la confiance devant les avancées réelles de l'amélioration du service rendu aux habitants. Il existe déjà un certain nombre d'initiatives individuelles ou à petites échelles qui participent fortement à l'amélioration du cadre de vie et témoignent d'une réelle appropriation du territoire par ses habitants. L'organisation de rencontres conviviales pourrait permettre de les saluer et les encourager.

La présente convention prévoit déjà l'implication d'habitants volontaires apportant leur expertise d'usage aux groupes de projet et participant aux diagnostics en marchant.

Cette implication pourrait être renforcée par la mise en œuvre de régie de quartiers, mobilisées sur les QPV, outils dotés de réactivité par leur insertion forte dans les territoires. Ces régies interviendraient pour la réalisation de petits travaux. Elles offriraient l'avantage de mobiliser les habitants dans l'identification des besoins de petits travaux ou de projets de convivialité et lien social d'une part et dans leur mise en œuvre d'autre part, contribuant à un processus d'insertion de publics éloignés de l'emploi.

Durée de la convention :

La présente convention est établie sur la durée du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 et prendra ainsi fin au 31 décembre 2030. Elle pourra être reconduite sur la base d'une évaluation d'ensemble à l'issue de la période de 5 ans. Elle pourra faire l'objet d'avenants,

En annexe de la présente convention sont précisés les territoires de la GUSP, les éléments de plan d'action prévisionnel à enrichir au fil du temps, selon un modèle de fiche d'action support à la mise en œuvre du plan d'action, à son adaptation et à son évaluation et évoqués des points de vigilance et clés de réussite à prendre en compte.

Signataires :

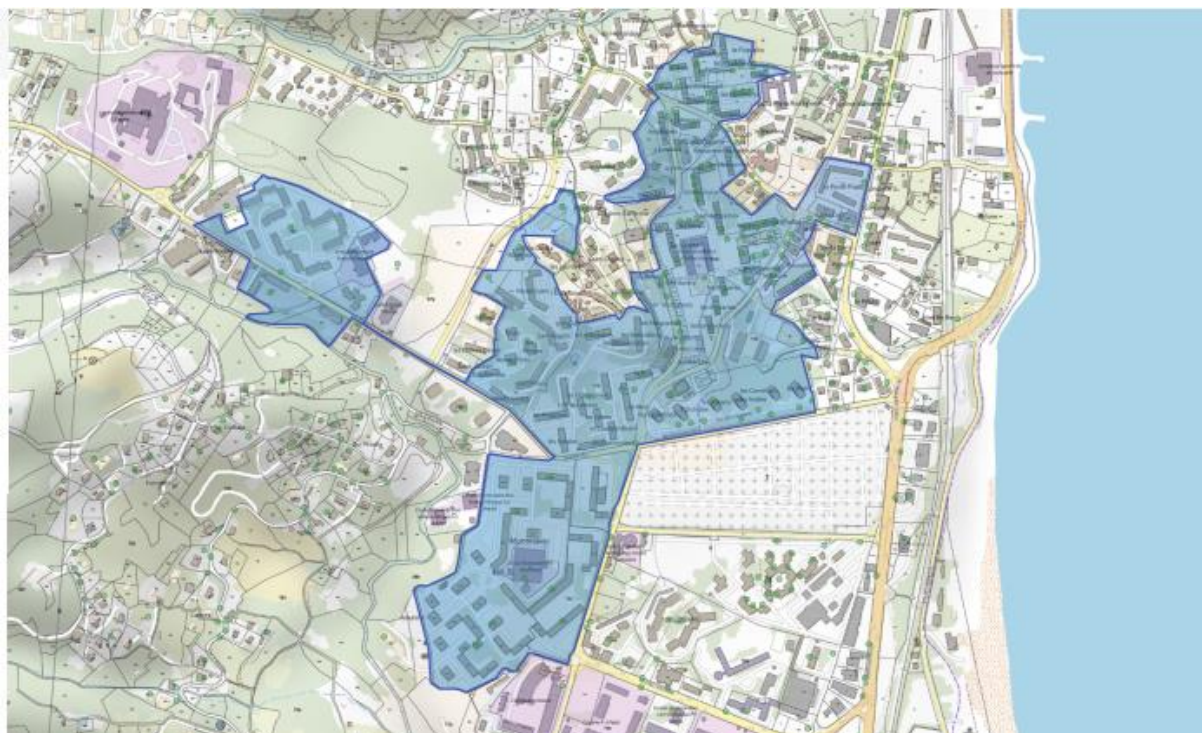
A ce stade, sont signataires les copilotes du Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia et les trois principaux bailleurs, étant entendu que cette liste pourra être étendue à d'autres partenaires, si nécessaire.

A Bastia, le

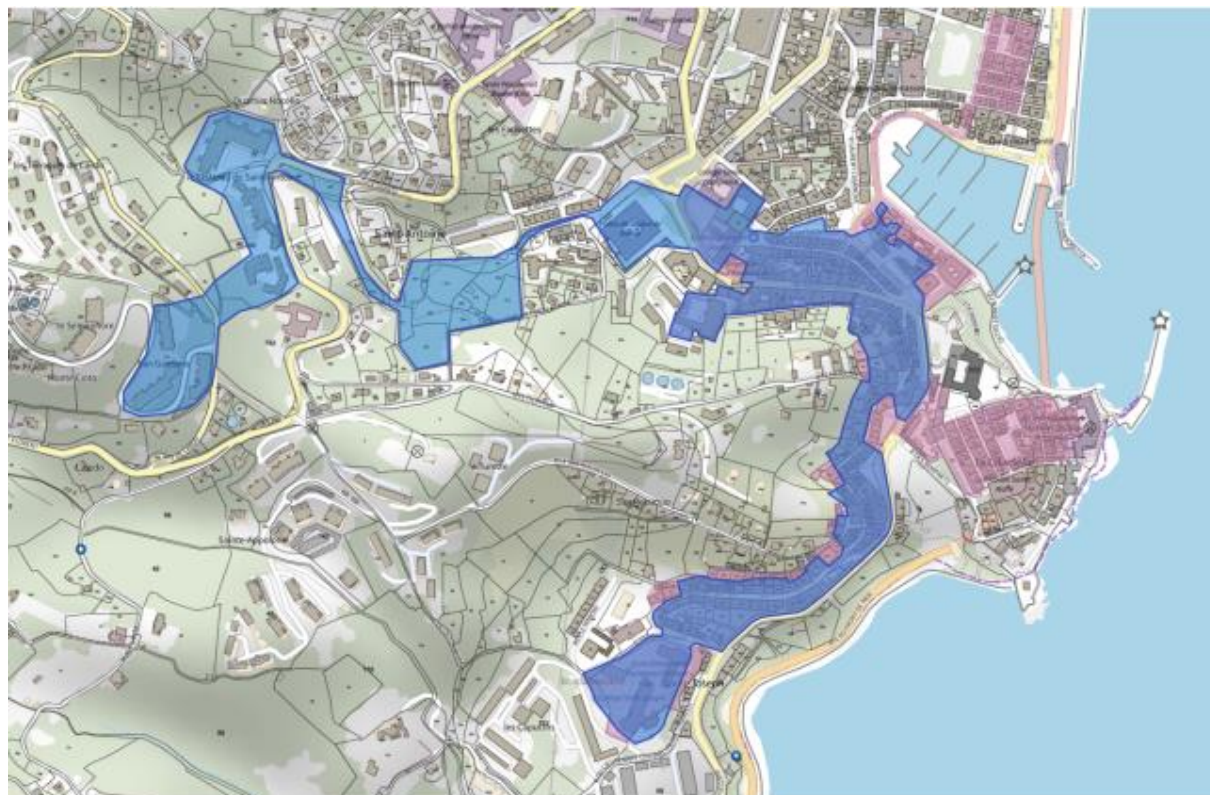
L'Etat	La Communauté d'Agglomération de Bastia	La Ville de Bastia
L'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse	La SA Erilia	

ANNEXE 1 : les territoires de la GUSP

BASTIA MERIDIUNALE



BASTIA MEZANA



Les copropriétés concernées par la GUSP

Sur Bastia Mezana :

Référence cadastrale	Adresse	Nb estimé de logements
AO39	1 Bd Gaudin	14
AO 594	4 Bd Gaudin	11
AO 68	6 Bd Gaudin	12
AO 265	10 place Vincetti	8
AO 272-273-274	13-15-14 rue Campanari	16
AO 588	10 rue Chanoine Letteron	4
AO 76	24 rue Chanoine Letteron	4
AO 102	29 rue Chanoine Letteron	14
AO 104	33 rue Chanoine Letteron	7
AO 295	4 rue Colonella	8
AO 296	6 rue Colonella	6
AO 298-299	5-7 rue Colonella	9
AO 297	8 rue Colonella	13
AO 305	12 rue Colonella	8
AO 117	5 bis rue du Bastion	5
AO 350	2 rue Saint Joseph	6
AO 394	5 rue Saint Joseph	11
AO 393	7 rue Saint Joseph	27
AO 357	14 rue Saint Joseph	8
AO 358	16 rue Saint Joseph	8
AO 360	16 bis rue Saint Joseph	5
AO 277	7 rue Campanari	9
AO 276	9 rue Campanari	8
AO 85	6 rue Chanoine Letteron	12
AO 590	8 rue Chanoine Letteron	4

A noter que cette liste est provisoire dans la mesure où elle est liée à la convention OPAH CD en cours qui prendra fin au 31 décembre 2024.

Une nouvelle liste devra être proposée courant 2025 pour actualiser la liste des copropriétés dégradées de Bastia Mezana ; cette liste pourra également intégrer, si nécessaire, les copropriétés faisant désormais partie du QPV Bastia Meridionale.

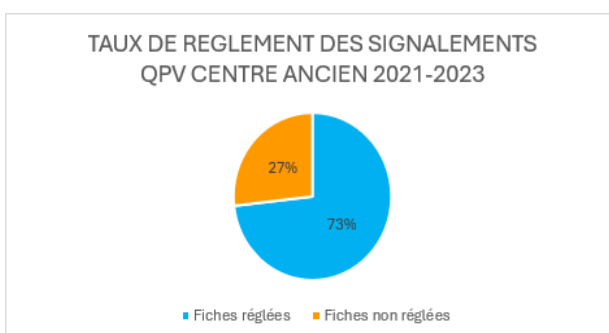
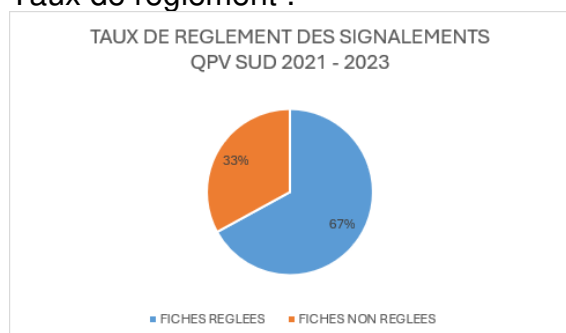
ANNEXE 2 : Bilan synthétique de la GUSP 2021-2023

1. Les signalements

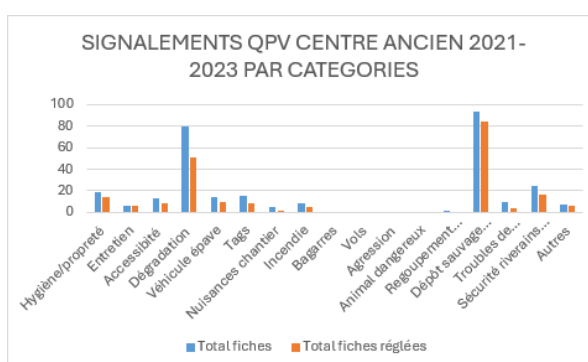
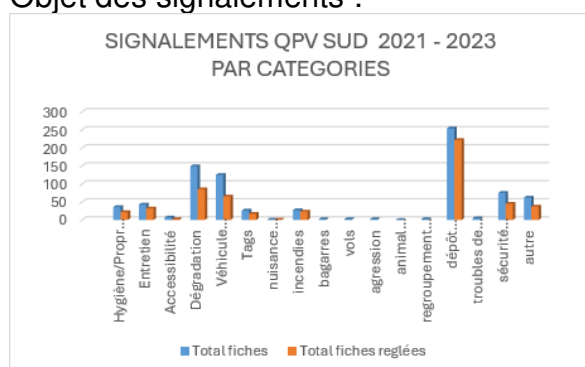
Nombre total de signalements par QPV :

ANNEES	Quartiers Sud	Centre ancien
2021	320	73
2022	295	119
2023	207	103

Taux de règlement :



Objet des signalements :



Les principales thématiques des signalements pour la période sont :

QPV SUD :

- Les dépôts sauvages d'encombrants
- Les questions liées aux dégradations
- Les véhicules abandonnés et endommagés

QPV Centre Ancien :

- Les dépôts sauvages d'encombrants
- Les dégradations

2. Les réunions GUSP

4 groupes thématiques ont été créés et réunis sur cette période.

- Groupe « Veille Sociale » : 3 sessions en 2021, 4 sessions en 2022, 5 sessions en 2023.

Travail sur des situations concrètes de troubles à la tranquillité, de nuisances, de tensions individuelles/collectives sur les espaces extérieurs et dans les immeubles,

de pratiques délictueuses, de lieux de pratiques délictueuses, de véhicules épaves, de stationnement abusifs...

- Groupe « Travail Social de Proximité » : 4 sessions en 2022, 5 sessions en 2023
Travail sur des situations sociales complexes rencontrées par des habitants des QPV, recherche de solutions concrètes aux situations, coordination, suivi.
- Groupe « Encombrants » : 1 session en 2021, 3 sessions en 2022 et en 2023 mise en œuvre d'une action de sensibilisation sur le NPNRU.
Travail sur les facteurs et les causes des dépôts, les lieux, identification/cartographie des points noirs de dépôts, les modes de ramassages, la recherche d'actions innovantes pour sensibiliser les usagers.
- Groupe « copropriété » : uniquement consacré au centre ancien. Une réunion en octobre 2022 et une en juillet 2023. Le partenariat mobilisé est avant tout institutionnel ; les copropriétaires ou les syndicats sont en effet peu impliqués à ce stade. La difficulté à enclencher des projets et démarches opérationnelles est également un frein au développement de ce volet de la GUSP. L'entrée en géographie prioritaire de copropriétés de plus grande taille sur le QPV Meridionale devrait permettre d'élargir le partenariat et d'envisager des actions plus concrètes sur ce dispositif.

3. Bilan

La thématique sociale est bien investie par les partenaires notamment à travers les réunions thématiques qui se tiennent régulièrement avec un nombre croissant de participants. La bonne synergie mise en place dès 2021 a permis de créer une méthodologie collective en 2022, s'est poursuivie en 2023 et a produit des effets positifs sur des situations concrètes. Les partenaires les plus récurrents sont : EMPP, déléguée du préfet, Bailleurs, PTS/CDC, Collecte CAB, Police Nationale, PJJ, Associations Socioéducatives, UDAF, Club de Prévention, Ville de Bastia : équipes Cohésion Sociale, MOUS, Police Municipale, CCAS.

Des cellules de gestion de crise sont organisées en fonction des situations, soit au niveau du CISP soit sur des groupes plus restreints quand il s'agit de définir une méthodologie commune sur des problématiques d'accompagnement social.

L'identification par le groupe thématique « travail social de proximité » d'une problématique sensible sur les deux QPV autour du syndrome de Diogène a nécessité la conception d'une méthodologie commune. Ainsi une formation « sur mesure » a été définie et organisée : elle a réuni 15 personnes, sur deux sessions en juillet et novembre 2023 et a été unanimement plébiscitée. Une fois cette base méthodologique acquise, un groupe de suivi spécifique a été mis en œuvre à partir de 2024.

Si la question de la cohésion sociale comme enjeu prioritaire pour les QPV est clairement ressortie lors des enquêtes de terrain menées dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de ville 2024-2030, pour autant l'implication des habitants - notamment par des initiatives d'appropriation du cadre de vie résidentiel - reste faible. Si, au quotidien, les équipes de cohésion s'appuient sur un vivier d'habitants relais, force est de constater que les actions mises en œuvre sont majoritairement le fait de porteurs de projets associatifs ou institutionnels (DRUCS et ponctuellement les bailleurs). Ces actions sont financées via la TFPB, le CDV et la DPV, et prennent des formes diverses : cité cafés, repas de quartiers, fête de la Saint-Jean, AMI art urbain...

Toutefois des perspectives liées à une plus forte implication des habitants sont identifiées :

- L'accompagnement par LEIA et ALPHA d'un groupe d'habitants du NPRU pour les amener à être force de proposition témoigne de perspectives d'appropriation de ces enjeux par les habitants.
- La réactivation du service démocratie participative notamment à travers des campagnes autour de budget participatif.
- La mise en place d'un processus de concertation / implication et d'une mission mémoire dans le cadre du NPRU.

En revanche le volet technique peine à prendre son essor.

La désignation de référents est restée partielle ne permettant de réunir autour de situations de blocage les interlocuteurs en mesure de construire des méthodologies partagées. C'est notamment le cas pour les services techniques de la Ville et ceux de la CAB.

Les équipes de cohésion sociale poursuivent au quotidien un travail de veille sur les deux QPV, avec une approche renforcée sur le centre ancien autour des problématiques d'imbrications de plusieurs chantiers sur un espace extrêmement restreint (GUSP chantier). La chargée d'OPC urbain et l'équipe de Cohésion sociale notamment la médiatrice GUSP chantier s'assurent de la bonne diffusion des informations liées aux dits chantiers ainsi que des moyens mobilisés pour limiter les nuisances pour les riverains et agissent en amont pour éviter des incompréhensions voire des tensions. Sur le NPRU, la collaboration entre la chargée de mission MOUS et l'équipe de Cohésion sociale permet d'assurer une vigilance permanente sur le site, notamment sur les bâtiments voués à la démolition.

De manière générale il y a peu de retour des partenaires sur les signalements et le projet de plateforme numérique a été abandonné faute d'outils pertinents et abordables. Par ailleurs, la création d'un dispositif « signaler un problème dans ma rue » à l'échelle de la Ville et sur le domaine public engendre parfois des doublons sur les signalements et ne facilite pas la coordination sur ces sujets. Les réunions de travaux des services techniques de la ville délocalisées une fois par mois en QPV étaient aussi l'occasion de remobiliser les services sur les problématiques propres aux deux territoires : depuis leur arrêt, les équipes de cohésion sociale ont renforcé les échanges directs avec les services concernés, mais cela est plus chronophage et moins efficace.

Un groupe de travail a été mobilisé autour de la question des encombrants et des dépôts sauvages. Il a permis de dresser un constat global de la situation et une cartographie de points noirs sur les QPV faisant l'objet de dépôts récurrents et volumineux. En a découlé une action test de sensibilisation, qui a été mise en œuvre sur le NPRU par l'équipe de cohésion sociale en lien avec le bailleur, OPRA et les ambassadeurs du tri de la CAB. Mais l'absence de mobilisation des partenaires sur la durée, et de décision tranchée en termes de coercition, n'a pas permis d'aller plus loin dans la démarche.

Cette absence d'engagement des services n'a pas permis non plus d'avancer sur la préfiguration du projet de gestion du NPRU, malgré une tentative d'initialisation de la démarche dans le cadre de la mission participation et implication des habitants. Un suivi renforcé est maintenu à travers les fiches de signalements et un point GUSP est

fait lors des COTECH NPRU. Le projet de gestion étant envisagé comme cadre d'initialisation de régie de quartier, ce projet est également en stand-by.

La question des véhicules épaves est traitée conjointement en groupe thématique « veille sociale » et à travers un cellule spécifique organisée par la préfecture sur la base des remontées des bailleurs sociaux et de la police municipale. Un dispositif de stickage des véhicules avant enlèvement a été mis en œuvre. L'engorgement régulier de la fourrière et l'arrêt temporaire des réunions en préfecture du fait de la difficile adhésion des bailleurs témoignent de la nécessité de trouver des solutions complémentaires.

Globalement la démarche GUSP telle que définie dans la convention a permis une meilleure mise en synergie des partenaires déjà impliqués mais n'a pas réussi à créer une nouvelle dynamique sur les sujets les moins investis. Par ailleurs, la complémentarité entre les diagnostics dressés à travers la GUSP, les plans d'actions de la TFPB, les programmations du Contrat de ville et la mobilisation des enveloppes DPV ont permis de disposer d'une connaissance plus fine des QPV, de mobiliser les associations du territoire dans la durée autour des problématiques identifiées et de mettre en place des projets sur les QPV.

ANNEXE 3 : le plan d'actions prévisionnel

Fiches méthode et organisation
Fiches d'interventions opérationnelle

TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Reconduction ou désignation des référents (Bastia Meridionale et Bastia Mezana)
MODALITÉS DE L'ACTION	Désignation ou confirmation par les services concernés de référents GUSP, dès la signature de la convention GUSP. Suggestion d'une lettre de mission commune pour préciser le rôle des référents.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mobilisation de référents au sein de chacun des services concernés de la ville, de la CAB, de l'État, des bailleurs et autres partenaires pour la réussite de la démarche GUSP
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Tous les partenaires.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Pour mémoire
CALENDRIER ENVISAGÉ	À la signature de la convention GUSP
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : nombre de référents effectivement désignés et assiduité aux travaux</p> <p>Mesure d'impact : effets de coproduction améliorée du service rendu aux habitants</p> <p>Efficiency : renforcement constaté des coopérations</p>

TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Annuaire des acteurs de la proximité (Ventilé par territoire QPPV)
MODALITÉS DE L'ACTION	Recensement de qui fait quoi et quand dans les équipes de proximité des partenaires concernés. Confection d'un guide pratique à partir de ces informations. Organisation de rencontres conviviales pour faire se connaître les acteurs de proximité.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Création d'un guide pratique repérant les acteurs de proximité pour faciliter les coopérations et permettre également aux habitants de mieux repérer qui fait quoi.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Sollicitation des partenaires pour fournir la ressource de l'annuaire
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville
CALENDRIER ENVISAGÉ	Recueil de l'information 2024, confection et communication du guide automne 2025.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de la ressource fournie par l'ensemble des partenaires</p> <p>Mesure d'impact : effets de la connaissance mutuelle des acteurs de proximité sur la coordination pour les services rendus et sur l'appréciation portée sur l'efficacité des interventions par les habitants</p> <p>Efficiency : développement des coopérations et mutualisation des interventions</p>

TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Programme de formation « inter acteurs » pour les personnels de proximité
MODALITÉS DE L'ACTION	Identification des besoins de formation des équipes de proximité. Définition des thématiques et du contenu des journées de formation.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Organisation de journées de formation inter partenaires à destination des équipes de proximité axées sur la notion de service rendu dans le contexte spécifique des quartiers : comprendre le besoin d'urgence de la réponse, savoir écouter et dialoguer avec tous types de public, malgré les difficultés sociales et psychiques de communication.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, accompagnement par un opérateur de formation
PARTENAIRES ASSOCIES	Démarche ouverte à l'ensemble des partenaires
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Mutualisation de crédits de droit commun des partenaires, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Organisation d'une dizaine de sessions de formation sur la durée de la convention.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre d'agents bénéficiant de la formation</p> <p>Mesure d'impact : effets de la formation des acteurs de proximité sur l'évolution des pratiques et sur l'amélioration des conditions de dialogue avec les habitants</p> <p>Efficiencce : indices de transformation durable des méthodes d'intervention des agents</p>

TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Constitution du vivier des habitants volontaires et citoyens relais
MODALITÉS DE L'ACTION	<p>Identification, en relation avec les équipes de proximité des partenaires et avec le tissu associatif impliqué dans la politique de la ville, des habitants et citoyens ayant déjà pris part, même de manière limitée, à des démarches ou initiatives visant à l'amélioration du cadre de vie. Invitation à des rencontres conviviales pour exposer les objectifs de la GUSP, favoriser l'implication citoyenne, élargir sa représentation et organiser les formes d'une coproduction de la GUSP.</p> <p>Lien à faire avec le contrat de ville 2024-2030</p>
OBJECTIFS POURSUIVIS	Repérage, sensibilisation et mobilisation des habitants pour en faire des relais de la démarche GUSP et des acteurs de la coproduction de l'amélioration de leur cadre de vie.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia (DRUCS et service démocratie participative) avec le concours si nécessaire d'une AMO qui serait désignée dans le cadre du Contrat de Ville
PARTENAIRES ASSOCIES	Sollicitation des partenaires institutionnels, du tissu associatif et des adultes relais pour le travail de repérage
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, TFPB, DPV
CALENDRIER ENVISAGÉ	Travail de repérage : 2024, sensibilisation et mobilisation automne 2025 et suite.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre d'habitants identifiés</p> <p>Mesure d'impact : effet d'entraînement de l'identification sur l'implication citoyenne et la meilleure compréhension de la démarche GUSP</p> <p>Efficience : formes et ampleur de la mobilisation citoyenne générée par le travail de repérage et le développement de la convivialité</p>

TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Organisation de diagnostics en marchant Bastia Meridionale et Bastia Mezana
MODALITÉS DE L'ACTION	Balades urbaines en configuration partenariale. Repérage et propositions de parcours avec des points d'arrêts sur des secteurs témoignant de bonnes pratiques ou montrant des dysfonctionnements. Constitution du groupe d'observation rassemblant des partenaires au niveau décisionnel et de proximité. Débriefing des éléments constatés alimentant la définition d'une feuille de route pour les partenaires.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Faire l'état des lieux des problèmes et solutions mises en œuvre dans la gestion des sites. Mutualisation des démarches de diagnostic en marchant GUSP avec les méthodes envisagées au titre de la TFPB.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte de l'ensemble des partenaires, notamment les bailleurs sociaux
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, convention TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Selon besoin au regard des bilans évaluation de la GUSP à établir.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication effective des partenaires dans la démarche</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le service rendu aux habitants, relevé de bonnes pratiques transférables et de points noirs récurrents</p> <p>Efficience : Capacité à dégager des éléments de feuille de route des constats formulés à l'occasion des diagnostics en marchant</p>

TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Déploiement des équipes sur les QPV
MODALITÉS DE L'ACTION	Réaliser un diagnostic rapide et à visée opérationnelle des QPV définis par le décret du 28 décembre 2024 par le biais d'échanges inter-équipe et avec les partenaires présents sur les QPV et d'e diagnostics en marchant. Caractériser les problématiques et définir les besoins des QPV. Définir les possibilités et modalités d'intervention des équipes de cohésion sociale Ville en lien avec les autres partenaires (mutualisation, rotation, ...).
OBJECTIFS POURSUIVIS	Assurer une présence sociale sur l'ensemble des QPV – effectuer une veille sociale et technique pertinente et régulière sur les QPV – observer, analyser et diagnostiquer les dysfonctionnements des QPV pour apporter des réponses ciblées opérationnelles et qualitatives.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte de l'ensemble des partenaires, notamment les bailleurs sociaux
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, convention TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Dès la signature de la convention GUSP
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mise en place ou poursuite de la veille sociale et technique de terrain / installation ou confortement de partenaires sur le terrain</p> <p>Mesure d'impact : signalements ou recensement des problématiques et solutions apportées</p> <p>Efficiencce : Capacité à dégager des propositions d'actions au regard des problématiques constatées</p>

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Préparation et anticipation des évolutions des modes de gestion de proximité résultant de la mise en œuvre du NPNRU (Bastia Meridionale)
MODALITÉS DE L'ACTION	Analyse des conséquences du processus de résidentialisation, des redistributions de domanialité des espaces et de l'organisation de nouveaux cheminements et circulations sur les politiques de gestion des différents partenaires entre les espaces privatifs des résidences et les espaces ou équipements publics (localisation des containers OM avec tri sélectif, traitement des encombrants, politique de stationnement, éclairage public, sécurisation). Mise en place d'un groupe de projet ad hoc.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mettre en cohérence les domanialités et les responsabilités de gestion avec la réalité des usages. Organiser avec pertinence le partage public/privé des espaces.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, accompagnement par une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte des bailleurs sociaux concernés et de l'ensemble des prestataires de services urbains de la Ville et de la CAB.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, TFPB, NPNRU
CALENDRIER ENVISAGÉ	À caler sur le calendrier de mise en œuvre du NPNRU.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication des différents partenaires concernés</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur la qualité du projet de gestion résidentielle et sur l'amélioration du service rendu aux habitants</p> <p>Efficience : progrès mesurés de la coordination des acteurs impliqués dans le projet de gestion résidentielle</p>

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Adaptation de la GUSP au contexte des copropriétés dégradées (Bastia Mezana, voire Bastia Meridionale si nécessité)
MODALITÉS DE L'ACTION	Examen des modes de fonctionnement de la GUSP dans le contexte de (petites) copropriétés dégradées (cf liste figurant à l'annexe 1) ou de copropriétés plus importantes entrées dans le QPV Bastia Meridionale. Analyse des conditions de mobilisation partenariale des syndicats de copropriété et d'implication des locataires et propriétaires occupants. Problématiques transversales de l'amélioration de la propreté dans un habitat dense et contraint (topographie, exigüité des locaux pour localiser des containers de tri, contraintes de ramassage, etc...). Développement d'initiatives contribuant au lien social à l'échelle d'une ou plusieurs copropriétés (création de locaux collectifs en gestion participative de type atelier de bricolage ou de locaux communs de services pour vélos et poussettes).
OBJECTIFS POURSUIVIS	Démarche additionnelle à la politique globale de GUSP, ciblée sur les copropriétés. Mise en œuvre de démarches qualifiantes pour le fonctionnement des copropriétés, impliquant les habitants (et, parmi eux, déjà les personnalités déjà repérées et engagées dans des démarches collectives), et spécifiquement les locataires du parc privé. Recherche du renforcement de l'attractivité commerciale des pieds d'immeuble.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, avec le concours de prestataires
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des syndicats et conseils syndicaux de copropriété, des équipes OPAH et de l'ANAH.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, DSIL, concours ANAH
CALENDRIER ENVISAGÉ	État des lieux des copropriétés mobilisables dans la démarche, deuxième semestre 2024 à réactualiser après signature de la prochaine OPAH CD sur Bastia Mezana. Intégration si nécessaire des copropriétés de Bastia Meridionale à compter de 2025
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre de copropriétés impliquées dans la démarche Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le développement du lien social entre les occupants et sur l'implication des résidents dans la vie de leur copropriété et leur quartier Efficience : progrès mesurés dans le fonctionnement des copropriétés concernées

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Prévention et traitement des encombrants et des dépôts sauvages
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mise en place d'un groupe de projet chargé d'approfondir la question du traitement, du stockage des encombrants et de leur acheminement en déchetterie dans le contexte social d'un habitat dont les occupants sont nombreux à ne pas être autonomes pour se rendre en déchetterie. Développement de pratiques solidaires. Réflexion sur la question du recyclage.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des bailleurs, des copropriétés et des services CAB concernés ainsi que des structures associatives engagées dans ce domaine.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, Contrat de ville (appel à projet), TFPB, crédits spécifiques ESS et ACI DIRECCTE
CALENDRIER ENVISAGÉ	Activation du groupe en 2024 pour mise en œuvre d'actions dès 2025.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des démarches collectives d'apport en déchetterie</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le processus de gestion sur site des encombrants et sur l'évolution du service rendu aux habitants</p> <p>Efficienc e : progrès mesurés dans le système de gestion des encombrants</p>

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Renforcement du dispositif de repérage et d'enlèvement des épaves
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc, optimiser la coordination d'instances régulières de suivi des identifications et enlèvements, faire le lien avec les instances de suivi déjà en place en Préfecture et avec le CISPD
OBJECTIFS POURSUIVIS	Malgré quelques améliorations apportées à la situation, la présence de véhicules ventouses et d'épaves n'a pas encore trouvé de réponse pérenne et durable. Approfondissement des dispositifs mis en place et expérimentés. Renforcement des conditions de coordination des acteurs impliqués dans le processus.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	CAB
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication de la Ville, des bailleurs et des services État.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Dès signature de la convention GUSP.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des résultats enregistrés</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur les conditions de veille et repérage de la présence d'épaves et sur la réactivité des réponses apportées par la chaîne d'intervenants à mobiliser</p> <p>Efficiencce : progrès mesurés dans la coordination des acteurs</p>

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Amélioration des conditions de mobilité en transports collectifs (TC) et modes actifs
MODALITÉS DE L'ACTION	Interventions sur les espaces dévolus aux flux de mobilité au bénéfice des modes actifs et des TC. Mise en place d'un groupe de projets visant à l'amélioration sur le plan du confort, de l'information et de la sécurité des arrêts de TC et des cheminements piétons et voies cyclables. Analyse critique du partage des espaces publics entre les différents modes de mobilité et des conditions de circulation des flux d'usagers (TC et modes actifs).
OBJECTIFS POURSUIVIS	Fluidifier les déplacements et encourager des modes de déplacement alternatifs à l'utilisation de la voiture
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination CAB
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des services concernés par les politiques de mobilité et déplacements.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, Droit commun (PGD)
CALENDRIER ENVISAGÉ	Dès signature de la convention
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des dispositions mises en œuvre pour un redéploiement des conditions de mobilité en faveur des TC et modes actifs</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur les conditions de déplacement par les utilisateurs de TC et modes actifs</p> <p>Efficiencce : progrès mesurés dans la coordination des acteurs</p>

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Mise en œuvre d'une démarche globale de GUSP chantiers
MODALITÉS DE L'ACTION	Sécurisation des abords des chantiers et de leur propreté. Mise en place d'une information préalable et d'une signalétique appropriée au déroulement des chantiers. Organisation de rencontres conviviales. Mise sur pied d'une veille technique sur le déroulement des chantiers.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Assurer le déroulement des chantiers dans les conditions optimales de sécurité et de limitation des nuisances. Information préalable et en accompagnement facilitant l'acceptation des interventions des maîtres d'ouvrage et des entreprises qu'ils missionnent. Organisation de dispositifs de veille dédiés aux chantiers et de vérification de leur bon déroulement et achèvement.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, de l'équipe d'OPAH, des entreprises concernées par les chantiers des associations, habitants et citoyens relais...
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, TFPB, NPNRU, PRQAD, ANAH
CALENDRIER ENVISAGÉ	À caler sur le calendrier prévisionnel des chantiers de programmes urbains
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des dispositions mises en œuvre pour le déroulement des chantiers</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation par les usagers et riverains sur le déroulement des chantiers, évaluation de l'impact des informations préalables et de l'accompagnement sur l'acceptation du déroulement des chantiers</p> <p>Efficiencce : progrès mesurés dans la coordination des acteurs</p>

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Amélioration des conditions du « vivre ensemble » et renforcement du lien social
MODALITÉS DE L'ACTION	Organisation de rencontres conviviales. Accompagnement d'initiatives favorisant le lien social
OBJECTIFS POURSUIVIS	Affirmation de la vocation sociale de la GUSP. Repérage et accompagnement d'initiatives favorisant l'appropriation du cadre de vie résidentiel et le cadre de vie des quartiers dans l'esprit d'une amélioration du vivre ensemble.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des services de droit commun (culture, action sociale, animation, prévention de la délinquance, animation...). Mobilisation du tissu associatif des quartiers et du réseau des équipements publics.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Services démocratie participative de la Ville et autres services de Droit commun, Contrat de ville (appel à projet)
CALENDRIER ENVISAGÉ	Identification des initiatives dès signature de la Convention pour accompagnement et mise en œuvre 2025.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des initiatives locales accompagnées concourant au renforcement du lien social</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation par les habitants sur les aspects aboutissant à l'amélioration du « vivre ensemble », évaluation de l'impact de l'accompagnement des initiatives locales sur la réalisation de projet de renforcement du « vivre ensemble ».</p> <p>Efficiencce : progrès mesurés dans la coordination des acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs poursuivis.</p>

TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Dispositif de gestion de crise
MODALITÉS DE L'ACTION	Rencontres en comité restreint pour rechercher et mettre en œuvre des solutions aux situations de crise
OBJECTIFS POURSUIVIS	Définition d'une stratégie concertée et collective de réponse aux situations de crise. Élaboration d'une feuille de route pour les différents acteurs concernés.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Mobilisation des partenaires concernés par la situation de crise en lien avec les partenaires du CISPD et les équipes de prévention spécialisée.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, FIPD
CALENDRIER ENVISAGÉ	En fonction des nécessités ponctuelles.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : sans objet</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation partenariaux sur les effets immédiats des dispositions prises et analyse ultérieure de la durabilité des solutions mises en œuvre.</p> <p>Efficiency : mesure de capacité de réaction des acteurs.</p>

ANNEXE 4 : Points de vigilance et clés de réussite de la GUSP

Les points de vigilance

La démarche GUSP et la convention qui l'instaure ne sont rien d'autre que l'outil d'une amélioration du service rendu aux habitants des territoires QPPV et de transformation au quotidien de leur cadre de vie. Cela ne « marche que si l'on s'en sert » à cette fin et cette fin mérite d'être rappelée avec régularité.

De ce point de vue, malgré les efforts et la qualité de l'investissement des équipes de cohésion sociale, il nous semble que la dynamique GUSP s'est peut-être un peu émoussée et le sens de cette action publique s'est quelque peu estompé, sous l'influence de différents facteurs. L'usure du temps sur les démarches, la crise sanitaire, tout comme le turn-over des acteurs ont leur part à cette évolution. La rédaction d'une nouvelle convention doit être l'occasion d'une certaine refondation. Mais le « texte » lui-même ne suffit pas, ce qui comptera c'est son appropriation et sa mise en pratique.

C'est en tout cas un élément indispensable à un retour de la confiance des habitants dans l'action publique au quotidien. De profondes transformations ont été opérées avec bonheur dans les QPPV à travers le PNRU et le PNRQAD. Mais ces efforts appréciés ne suffisent pas à renverser le sentiment d'abandon qu'éprouve une partie des habitants au regard de la situation de leur vie quotidienne. Là aussi, la crise sanitaire, avec les replis sur soi induits par les confinements, a pu alimenter un sentiment d'abandon. Des actes « concrets et visibles » dans la vie quotidienne des habitants seront la meilleure médecine pour retrouver la confiance.

Les clés de la réussite

Plusieurs éléments nous semblent indispensables à la réussite durable de la démarche GUSP. Ils sont évoqués ici sans souci de hiérarchie :

- **La mobilisation partenariale.** Plusieurs mesures de la gouvernance comme des modalités de travail de la convention sont pensées avec l'objectif d'assurer une réelle mobilisation partenariale. Le rôle des référents sera un des éléments essentiels d'une mobilisation partenariale dans la durée. Il importe qu'ils soient désignés et missionnés dès le démarrage de la convention. La signature de la convention avec une certaine solennité, préparée par un travail de communication et d'appropriation, permettra de donner une valeur symbolique à un nouveau départ de la démarche GUSP.
- **L'importance de l'impulsion politique.** Cet élément est majeur dans le fonctionnement de la gouvernance, il implique qu'au-delà du seul suivi, des temps puissent être prévus ou provoqués pour échanger entre « ceux qui décident » pour

garantir les conditions de mise en œuvre effective de la politique de GUSP, dépasser les blocages et assurer les coopérations indispensables.

- **L'implication des habitants.** C'est sans doute le maillon faible des démarches passées de GUSP, même si des initiatives ont déjà existé auxquelles il faudra donner une nouvelle perspective. Il ne saurait s'agir de repenser une démarche de démocratie locale globale, mais d'identifier et saisir des initiatives pour construire des formes de coproduction de la démarche GUSP. Cela ne se fera pas par décret, mais par un travail patient de repérage de relais, d'écoute de la parole habitante et d'accompagnement d'initiatives nées du terrain.
- **La consolidation des moyens des équipes de cohésion sociale.** La mise en œuvre de la nouvelle convention induit des changements de pratiques valorisants dans le travail des équipes de cohésion sociale auxquels les équipes seront d'autant plus disposées que leurs moyens humains seront renforcés.
- **Le souci d'évaluation permanente.** La GUSP est un « processus », il aura donc besoin d'itérations régulières, de réexamen critique des résultats obtenus. Des critères d'évaluation associés aux différentes modalités du plan d'action prévisionnel, tout autant que l'organisation annuelle d'un bilan évaluation, témoignent de cette exigence d'une évaluation permanente.